

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 25 JUN 2019

Date de la convocation : 20/06/2019

Date d'affichage : 20/06/2019

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 9 Votants : 9 + 2 pouvoirs

Le mardi 25 juin 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Le Maire, Monsieur Jean-Paul CLARET.

Etaient présents : Mesdames Curiallet Maryvonne, Lenfant Anne, Burlet Brigitte – Messieurs Claret Jean-Paul, D'Hooghe Jacques, Rey Michel, Charquet Pierre, Chêne Claude, Brancaz Xavier

Absents excusés ayant donnés procurations :

Madame Rey Suzy a donné procuration à Monsieur D'Hooghe Jacques

Madame Pin Marie-Thérèse a donné procuration à Madame Burlet Brigitte

Absent : Levrot Laurent, Lavit Damien, Wall Vincent

Chêne Claude est élu secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire a ouvert la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes et rappelle l'ordre du jour ;

I. ACQUISITION D'UNE MINI PELLE ET D'UNE REMORQUE :

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité d'acquérir une mini-pelle et une remorque afin que les agents techniques de la commune effectue les travaux de base d'entretien sur la commune.

Monsieur Le Maire présente les résultats de la mise en concurrence.

Après délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- attribue le marché à SERGE MONOD pour un montant de 34 700€ HT

Vote pour : 9 + 2 pouvoirs

Délibération n°75/2019

II. APPROBATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION D'UNE MINI PELLE :

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil qu'une proposition de financement pour l'acquisition de la mini-pelle a été réalisée par le Crédit Agricole.

Le capital emprunté est de 30 000€ avec un taux d'intérêt fixe de 0.35% sur une durée de 3 ans. Les échéances seront annuelles à compter de 2020. Le coût de cet emprunt sera de 210.24€.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Après délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de financement de 30 000€ avec taux fixe de 0.35% sur 3 ans

Vote pour : 9 + 2 pouvoirs

Délibération n°76/2019

III. APPROBATION AVENANT POUR L'AMENAGEMENT DES BUREAUX : L'ART DU CVC :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux supplémentaires ont été demandés à l'entreprise L'ART DU CVC (lot 5 : Sanitaire, Chauffage, Ventilation) pour le bureau 10 (pose et fourniture d'un chauffe eau 15L sous évier)

Monsieur Le Maire rappelle les montants initiaux des travaux et les 2 avenants:

Montant des travaux initialement prévus : 31 600.00 euros HT, soit 37 920.00 euros TTC

Avenant n°1 : 635.00 euros HT soit de 762.00 euros TTC,

Avenant n°2 : 260.00 euros HT soit de 312.00 euros TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n°3 de l'entreprise L'ART DU CVC et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants :

- avenant n°3 : plus value de 380.00 € HT soit 456.00 € TTC
- soit un nouveau montant du marché : 32 875.00€ HT soit 39 450.00 € TTC

Vote pour : 9 + 2 pouvoirs

Délibération n°77/2019

IV. APPROBATION DEVIS POUR LA BOULANGERIE : LES FILS DE H. BRON :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de raccordement en eau potable vont engendrer des frais supplémentaires (tranchée plus longue).

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve de devis de « Les Fils de H. Bron » d'un montant de 742.30€ HT soit 890.76€ TTC

Vote pour : 9 + 2 pouvoirs

Délibération n°78/2019

V. APPROBATION AVENANT POUR LA BOULANGERIE : L'ART DU CVC :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des modifications ont été apportées pour la boulangerie à l'entreprise L'ART DU CVC (lot 5 : Sanitaire, Chauffage, Ventilation) :

- retrait du radiateur
- ajout d'un groupe extérieur de rafraîchissement

Montant des travaux initialement prévus : 26 000.00 euros HT, soit 31 200.00 euros TTC

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n°1 de l'entreprise L'ART DU CVC et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants :

- avenant n°1 : plus value de 1 750.00 € HT soit 2 100.00 € TTC
- soit un nouveau montant du marché : 27 750.00€ HT soit 33 300.00 € TTC

Vote pour : 9 + 2 pouvoirs

Délibération n°79/2019

VI. COMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE CŒUR DE CHARTREUSE :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une proposition du Conseil Communautaire a été émise sur la répartition des voix au sein de la Communauté de Commune.

Après lecture de la proposition, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la répartition suivante :

Communes	Population municipale	Règle de Droit commun	Proposition Conseil
Saint-Laurent-du-Pont	4540	8	8
Miribel-les-Echelles	1720	3	3
Entre-deux-Guiers	1709	3	3
Saint-Joseph-de-Rivière	1217	2	3
Les Echelles	1214	2	3
Saint-Thibaud-de-Couz	1046	2	2
Saint-Pierre-de-Chartreuse	1041	2	2
Saint-Christophe-sur-Guiers	848	1	2
Entremont-le-Vieux	651	1	2
Saint-Pierre-d' Entremont 38	564	1	1
Saint-Christophe-la-Grotte	530	1	1
La Bauche	507	1	1
Saint-Pierre-d' Entremont 73	441	1	1
Saint-Pierre-de-Genebroz	340	1	1
Saint-Jean-de-Couz	286	1	1
Saint-Franc	167	1	1
Corbel	159	1	1

16 980	32	36
---------------	-----------	-----------

Vote pour : 9 + 2 pouvoirs

Délibération n°80/2019

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

VII. APPROBATION BUREAU D'ETUDES POUR ASSAINISSEMENT DE LA MORNIERE VERS LES PLAN MARTIN :

Monsieur Le Maire rappelle que la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau est à nouveau étudiée. Néanmoins, les informations complémentaires demandées nécessitent une expertise et donc une aide d'un bureau d'études. Cette demande a été faite auprès de « Profils Etudes ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le devis du bureau d'études « Profils études » d'un montant de 825€ HT soit 990€ TTC

Vote pour : 9 + 2 pouvoirs

Délibération n°81/2019

VIII. TARIFICATION ASSAINISSEMENT 2020 :

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir les tarifs relatifs à l'assainissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver les tarifs comme suit :

- Prime fixe (abonnement) 72.00€
- Prix au m³ 0.80€

La tarification de l'assainissement sera facturée au prorata de la durée passée dans un logement.

Vote pour : 9 + 2 pouvoirs

Délibération n°82/2019

IX. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE:

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité.

Benoît est toujours prolongé. L'agent recruté pour la période de juin et juillet a mis fin à sa période d'essai suite à une proposition extérieure.

Un étudiant nous a transmis sa candidature et serait disponible sur la période estivale. Il est donc nécessaire de reprendre une délibération pour le mois d'août 2019, ce qui permettra à l'agent titulaire de former le contractuel et de pouvoir prendre des vacances.

Le Conseil Municipal approuve la création du poste non permanent pour surcroît d'activité du 1^{er} août au 31 août 2019.

Vote pour : 9 + 2 pouvoirs

Délibération n°83/2019

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

X. AVANCE DE TRESORERIE A COURT TERME :

Monsieur Le Maire rappelle que pour faire face aux besoins de trésorerie, il est opportun de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 euros auprès du Crédit Agricole des Savoie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- accepte la proposition d'avance de trésorerie à court terme de 100 000 euros, pour une durée de 12 mois à compter du 25/06/2018 par le Crédit Agricole des Savoie,

Vote pour : 9 + 2 pouvoirs

Délibération n°84/2019

XI. ETAT D'ASSIETTE 2020 – COUPE DE BOIS EN FORET COMMUNALE :

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2020 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2020, telle que proposé par l'Office National des Forêts et présenté ci-après ;

2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2020 au martelage de la coupe désignée ci-après :

Forêt de : ENTREMONT-LE-VIEUX

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation			
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré
H	IRR	110	2	2020	Supp.	volume insuffisant					
G	IRR	185	3	2020	2020			<input checked="" type="checkbox"/>			

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR Irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

3 – Précise le mode de commercialisation : Vente publique

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur Le Maire ou son représentant assistera au martelage de la coupe : parcelle n° G

Vote pour : 9 + 2 pouvoirs

Délibération n°85/2019

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

XII. APPROBATION DES TARIFS DU MUSEE :

Monsieur Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le prix de vente d'articles à la boutique du musée (nouveaux articles) et rappelle l'ensemble des tarifs existants, comme indiqué en annexe.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ces produits et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le tarif concernant la mise en vente de ces articles et rappelle l'ensemble des tarifs existants, comme indiqué en annexe.

Vote pour : 9 + 2 pouvoirs

Délibération n°74/2019

XIII. QUESTIONS DIVERSES :

1. Réservoir de La Plagne :

Suite à la réunion, le SIAEP a respecté les demandes c'est-à-dire le respect paysager, la modification de la toiture etc... Les travaux sont prévus à partir de la dernière semaine d'août (1 mois pour la terrasse et 3 semaines de poses). En ce qui concerne les canalisations, les travaux dureront environ 4 mois entre Les Tardys et Les Rigauds.

2. Odeurs de la coopérative laitière :

Beaucoup de plainte, du Camping, des administrés etc... Des pompes étaient en panne et le petit lait s'écoulait dans le ruisseau. Des problèmes persistent avec les eaux de lavage. Véolia va trouver une solution pour traiter ses eaux. Une association va être créée afin de faire activer les démarches.

3. La boulangerie :

Monsieur METTAUX sera présents 5 jours avant l'ouverture et 3 semaines complètes pour le démarrage. La réception des travaux est prévue le 4 juillet 2019. L'ouverture du compteur électrique qui permettra enfin d'essayer le four est prévue au plus tard le 10 juillet 2019. L'inauguration aura lieu en septembre.

4. Pancarte ancienne boulangerie :

M. GANDY est d'accord pour retirer la pancarte mais doit trouver de l'aide car elle est très lourde.

5. Informations diverses :

- Inauguration du four des Grands Carroz le vendredi 26 juillet 2019 à 18h00 en présence de Monsieur Le Maire et des conseillers municipaux.
- DGFIP : la réorganisation des services publics est prévue pour 2022. La comptabilité de la commune sera gérée à Voiron et un trésorier sera rattaché à la 4C afin d'aider les communes.
- Ecole : un plan canicule est prévu le 27 et 28 juin. Après concertation avec La Directrice, ce plan n'est pas nécessaire dans notre commune.

6. Réunion à venir :

- Le jeudi 4 juillet 2019 à 14h30 : réunion ordures ménagères à la Mairie pour discuter des tournées et des points de ramassages
- le lundi 1^{er} juillet 2019 à 19h30 : Commission urbanisme
- le mardi 2 juillet 2019 à 18h00 : Conseil d'école
- le jeudi 27 juin 2019 à 18h30 : réunion SIAGA à Pont de Beauvoisin
- week end du 3 et 4 août 2019 : nuit des étoiles au Désert

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Prochain Conseil Municipal : mardi 16 juillet 2019 à 19h30

Levée de la séance à 23h30

Fait à Entremont le Vieux,
Le 29 juillet 2019

Le Maire,
Jean-Paul Claret



